

Rapport N° 114/2018 avec clause d'urgence
Réhabilitation du collecteur des eaux usées et stabilisation de la berge du Boiron

Demande de crédit pour :

Collecteur eaux usées

CHF 150'000.- HT

Stabilisation de la berge

CHF 300'000.- TTC

Nyon, le 22 mai 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Madame Corinne Vioget Karadag et de Messieurs Hanhart Jacques, Mieville Laurent, Perrin Christian, Stalder Olivier, Udasse Christian et Frei Maurice (Président et rapporteur), s'est réunie le mardi 15 mai à 20h00 dans la salle N° 3 de la ferme du Manoir.

Mme Faraut Linares Roxane, Municipale et M. Menthonnex François, Chef de service, étaient présents pour informer la commission et répondre aux questions des commissaires. Nous les remercions de leur participation.

La commission a été convoquée par une procédure urgente, dans une période de congé, pour étudier ce préavis.

Avant que nous entamions les questions, nos invités nous ont résumé la situation.

En février un promeneur découvrait un glissement de terrain ainsi que la rupture de la canalisation des eaux usées qui se déversaient dans la rivière. Une partie de la canalisation avait même été emportée dans les eaux du Boiron.

Il en informait rapidement la commune. Qu'il en soit ici remercié. La Municipalité a immédiatement donné instructions d'effectuer des réparations urgentes. Ceci afin de stopper de manière provisoire, les écoulements des eaux usées dans le Boiron. Des arbres ont aussi été abattus et une intervention auprès du canton a été faite. En effet ce problème semble déjà être connu et une discussion avec le canton pour trouver une solution durable avait déjà débuté. D'autant plus qu'il allait financer une grande partie de la réfection 60%, réparation et changement de manière définitive du collecteur ainsi que la stabilisation des berges du Boiron.

Les pluies de ces derniers jours, gorgeant d'eau un terrain argileux et sablonneux ont grandement rendu instable le terrain. La probabilité de rupture de la canalisation provisoire était grande, ce qui a obligé la Municipalité à nous présenter son préavis avec procédure d'urgence.

Concernant les coûts, ils sont estimatifs. Aucune demande d'offres n'a pu être faite puisque l'établissement du préavis a été fait dans l'urgence. La totalité des dépenses n'a donc pas pu être chiffrée avec exactitude. Les chiffres présentés sont une estimation calculée sur la base des expériences antérieures des services cantonaux et communaux.

Suite à ces informations :

Q. La commission s'est interrogée sur le pourquoi de l'urgence de ce préavis, seulement après 3 mois de l'éboulement.

R. Les démarches et procédures avaient déjà débuté. Prise de contact avec le canton, abattage d'arbres, étude d'enrochement, étude de caisse en bois (enchevêtrement de troncs d'arbres) et remblayage des lieux. Malheureusement les précipitations de ces derniers jours font craindre une nouvelle rupture de la canalisation. Les berges continuant à s'éroder dangereusement sous l'effet du courant et le risque de rupture entraînant à nouveau les eaux usées dans le Boiron est grand. La Municipalité ne voulant pas voir se réitérer l'incident de février, souhaite pérenniser les travaux de réparation de toute urgence. En plus, les beaux jours arrivant et pour permettre à la population de pouvoir pleinement profiter de cet endroit sans risque, les réparations n'auraient pas pu être faites, en suivant la procédure normale, puisque le prochain conseil (approuvant le crédit) aurait eu lieu en septembre.

Q Le propriétaire du terrain financera-t-il une partie des réparations ?

R Oui, Le propriétaire sera approché pour négocier une participation.

Q Comment stabiliser les berges de manière appropriée, sans béton ?

R Une étude est en cours, qui devrait se terminer mi juin, comprenant entre autres :

- L'enrochement pour casser la vitesse du courant qui diminuerait ainsi les turbulences.
- L'utilisation de caisses en bois, enchevêtrement de troncs d'arbres remblayés ensuite pour rendre le travail invisible.
- Drainage de la rivière
- Nouvelle plantation d'arbres

Q Qu'en est-il des coûts du préavis ainsi que des premières dépenses déjà effectuées pour colmater et réparer la canalisation ?

R Les chiffres présentés sont une estimation calculée sur la base des expériences antérieures des services cantonaux et communaux. Dans l'urgence, il n'a pas été possible d'envoyer des appels d'offres. Ces derniers seront envoyés dès la fin de l'étude de stabilisation des berges du Boiron. En ce qui concerne les premiers coûts, ils s'élèvent à environ Frs 25'000.-.

Q Y a-t-il un parallèle à faire avec l'Asse dont la demande d'entretien a été faite depuis de nombreuses années ?

R Non puisque les berges naturelles du Boiron sont stabilisées sur plus de 90% de son parcours et ne nécessitent donc pas de renaturation. Des relevés ayant été faits par le canton en 2003 pour toutes les rivières nyonnaises.

Q Puisque la zone en question avait été classifiée en zone à faible risque, doit-on remettre en question les expertises et évaluations de la carte des dangers ?

R Non. L'étude du canton a été et reste fiable. Il se pourrait que dans ce cas précis, la composition du sol géologique par la présence du collecteur des eaux usées ait été sous évaluée. Ce qui aurait provoqué *in fine* ce glissement de terrain.

En conclusion :

La commission est consciente de l'urgence et la nécessité des travaux à effectuer. Elle a émis toute de même un doute concernant les coûts annoncés par la Municipalité. Ces derniers semblent particulièrement bas pour la liste des travaux à effectuer. Ce collecteur date des années 50 et touche des milliers de personnes en plus des nyonnais, Arnex, Eysin, Borex (AEB). Il y a donc effectivement une urgence à entamer aussi vite que possible les travaux de réfection. Elle espère aussi qu'il ne faudra pas attendre d'autres effondrements pour entamer des contrôles et réfections des autres rivières nyonnaises.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 114/2018 concernant le financement des travaux de réhabilitation du collecteur des eaux usées et la stabilisation de la berge du Boiron,
- oui** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réhabilitation du collecteur des eaux usées et à la stabilisation de la berge du Boiron ;
2. de lui accorder les crédits nécessaires qui seront comptabilisées de la manière suivante :
 - a) CHF 150'000.- HT pour la réhabilitation du collecteur des eaux usées, à porter en augmentation du compte N° 9143.12 - *Station d'épuration et collecteur d'égouts*, dépense amortissable en 30 ans ;
 - b) CHF 300'000.- TTC pour la stabilisation de la berge du Boiron, à porter en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
3. de prendre note que les subventions et participation de tiers viendront en déduction du montant d'investissement.

La Commission :

Vioget Karadag Corinne
Hanhart Jacques,
Mieville Laurent,
Perrin Christian,
Stalder Olivier,
Udasse Christian
Frei Maurice (Président et rapporteur)